

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 20 MAI 2015**

➤ **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » A LA CCCB**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « communications électroniques » à la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

➤ **NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue.

➤ **CONVENTIONS DE PRET DES MINIBUS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE ET AVEC LA VILLE DE PECHBONNIEU**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les conventions fixant les modalités de prêt de véhicules entre les collectivités et autorise Monsieur le Maire à les signer.

➤ **PRISE EN COMPTE DE LA VOIRIE DE LA RUE LOUIS PASTEUR**

Le conseil municipal approuve l'intégration dans le domaine public communal la voirie et les réseaux du lotissement Sudres et précise que cette acquisition se fera à l'Euro symbolique.

➤ **TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES POUR LA RENTREE 2015.2016**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs applicables à compter de la rentrée 2015.2016 tels qu'ils ont été présentés.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2015 (M14)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 telle qu'elle a été présentée.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS : MIMOSAS-BONNECARRERE-PINS**

Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché précité au groupement d'entreprise ECTP/EIFFAGE Mandataire ECTP, ZA les Vitrelles 31140 MONTBERON pour un montant de 303 065.00 € HT.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS : PUNTOUS-MARIGNY-GLYCINE**

Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché précité au groupement d'entreprise EIFFAGE / ECTP Mandataire EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST, ZA de la Madeleine BP 23259 FLOURENS pour un montant de 242 355.00 € HT.

➤ **MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

L'assemblée a fixé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette concertation se déroulera en Mairie du 1<sup>er</sup> au 30/06/2015.

***LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.***